

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 4 juin 2025 à 18 h 30, au centre Primevère, situé au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ouverte à 18 h 40.

Les membres du conseil présents sont : Madame Diane Lavallée, messieurs, Benoit Desrochers, François-Henri Lafarge, Pierre Coutu, Pierre Savignac et M. Serge Perreault. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard. Absent s'il y a lieu.

Madame Marie-France Brisson, directrice générale par intérim, est aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Les citoyens sont les bienvenus à poser leurs questions, selon les méthodes établies par règlement. Les commentaires, questions et interventions du public sont permis uniquement lors des périodes de questions, après avoir obtenu le droit de parole par le président d'assemblée.

Afin d'assurer le fonctionnement de la municipalité et du Conseil municipal, le règlement de régie interne sera appliqué. Quiconque prend la parole, sans avoir obtenu l'autorisation du président d'assemblée, est passible d'une amende de 100 \$, après avoir reçu un seul et unique avertissement. Quelqu'un qui récidive peut également être invité à quitter la salle.

En résumé, il est possible de prendre la parole en étant au micro uniquement, après avoir eu le droit de parole donné par le président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Serge Perreault et appuyé par M. Pierre Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

*Le maire demande le vote.
Résultat du vote.*

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



2025-06-341

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR
POUR LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. CORRESPONDANCE**

4. GREFFE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉCÉDENTS

5. TRÉSORERIE

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Autorisation à la directrice générale par intérim à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la Municipalité aux termes d'une transaction impliquant l'employé no 02-0020.

PÉRIODE DE QUESTIONS DÉDIÉE AUX SUJETS PRÉCÉDENTS

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. Travaux publics

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

5. Trésorerie

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Autorisation à la directrice générale par intérim à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la Municipalité aux termes d'une transaction impliquant l'employé no 02-0020.

2025-06-342

CONSIDÉRANT QUE les discussions intervenues à huis-clos sur une situation couverte par le privilège relatif au litige;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente convenu dans le cadre d'une médiation confidentielle à l'égard de ces litiges;

CONSIDÉRANT QUE l'accord du conseil de régler ces litiges au moyen d'une entente et transaction;

Il est proposé par M. Benoit Desrochers et appuyé par M. Serge Perreault et résolu à majorité Que le Conseil municipal :

Accepte et ratifie la transaction présentée par la directrice générale par intérim;
Mandate la directrice générale pour signer la transaction et quittance de 40 000\$ (quarante mille dollars) mettant fin à l'emploi de l'employé no 02-0020 et réglant tous les litiges.

Autorise la directrice générale à poser tous les actes nécessaires afin de donner suite aux engagements de la Municipalité aux termes de la transaction;

Autorise la mise en disponibilité d'un montant suffisant à même l'excédent accumulé non affecté pour donner suite à l'entente.

Le maire demande le vote.
Accepté à la majorité.

Contre : Messieurs François-Henri Lafarge, Pierre Savignac et Mme Diane Lavallée.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. COMMUNICATION, CULTURE ET LOISIRS

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public sont accueillies.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 19h27.
Il y avait 20 des personnes présentes.

Louis Bérard, maire

Marie-France Brisson, directrice
générale par intérim

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à l'engagement par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire

